Vente forcée de billets?

| | | | | | |
|--------|-------|-----|------|------|--|
| Par va | aotzł | nin | | | |

Bonjour,

La fédération sportive, à laquelle mon club est affilié, nous impose un achat de 500 billets d'entrée pour un spectacle sportif. A notre charge ensuite de revendre ces billets à nos adhérents.

Cette pratique est elle légale sachant que la dite fédération ne remboursera aucunement les billets non vendus?